



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-415
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

DEMEAGEMENT
6 RUE PAUL VIGNE D'OCTON BATIMENT 6

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande de [REDACTED] pour le déménagement Résidence Les Chasselas au N° 6 rue Paul Vigné d'Octon bâtiment N° 6 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le bâtiment n°6 de la résidence les Chasselas, le mercredi 30 juillet 2025 de 08h00 à 17h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur [REDACTED]

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

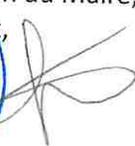
Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Ampliation sera adressée à M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur de services Techniques municipaux, M. le Responsable de la Police Municipale, le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault qui qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 juillet 2025.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

